

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 21 Janvier 1886

L'HONORABLE M. CHAPLEAU
A ST JEROME

Les honorables MM. Chapleau, secrétaire d'Etat, et Thompson, ministre de la Justice, ont été l'objet d'une chaleureuse ovation, à leur arrivée à St Jérôme mardi, de la part d'une foule immense de citoyens qui s'étaient réunis à la gare pour leur souhaiter la bienvenue.

Dans la soirée, un grand banquet, auquel assistaient plus de 200 convives, à part un nombreux auditoire, leur a été offert à l'hôtel Beaulieu, sous la présidence de M. le Dr de Martigny.

D'éloquents discours ont été prononcés par les honorables MM. Chapleau et Thompson, MM. Nantel, M.P.P., J. Tassé, M.P., et Daoust, M.P.

Hier, a eu lieu la grande assemblée convoquée depuis quelques jours. A part l'honorable secrétaire d'Etat, qui a été l'objet d'une véritable ovation et a remporté l'un de ses plus beaux triomphes oratoires, MM. Beaulieu, Cloran et Poirier ont été admis à parler en faveur de l'alliance hybride des rouges-castors, mais MM. Thompson et Curran ont en facilement raison des arguments de ces farceurs.

A quatre heures et demie p.m., l'honorable M. Chapleau reprit la parole et proposa l'adoption des résolutions suivantes, qu'il avait soumises à l'assemblée à la fin de son discours d'ouverture :

RÉSOLU :

Que les électeurs du comté de Terrebonne, réunis en assemblée le 17 courant, ont élu M. Chapleau, leur député aux Communes, leur haute estime, leur entière confiance et leur reconnaissance pour les services qu'il a rendus au pays, et au comté en particulier ;

Qu'après les explications données dans sa lettre antérieure et celles qu'il vient de donner ici, ils approuvent hautement la conduite qu'il a tenue relativement à l'affaire Riel ;

Que l'expression de la pitié individuelle et de la douleur que tout homme doit éprouver à la pensée de la mort violente et infamante d'un de ses semblables, est un droit qui appartient à l'humanité ; qu'ils ont ressenti cette douleur, et qu'ils ont éprouvé les plus vives sympathies pour les membres de la famille du malheureux supplicié ;

Qu'ils désapprouvent et déplorent les violences de langage, et les manifestations injurieuses dont l'honorable J. A. Chapleau a été l'objet au sujet de cette affaire, et qu'ils dénoncent ces démonstrations tumultueuses comme indignes d'un peuple paisible et respectant les lois et la personne des mandataires de l'autorité dans la société ;

Qu'ils regrettent vivement et condamnent l'insurrection soulevée

dans le Nord-Ouest par Louis Riel, en 1885, comme étant une violation des lois de l'Eglise et de l'Etat, et une injure aux intérêts mêmes de la population que l'on prétendait servir ;

Que l'incitation à la guerre faite aux Sauvages par Louis Riel est un attentat contre la civilisation, que tous les peuples policés châcient sans pitié, et qui ne peut être trop sévèrement puni ;

Qu'ils réprovent la doctrine dangereuse et anti-sociale, que le seul prétexte de la politique peut mettre à l'abri de la peine capitale un agitateur criminel qui, sans justification satisfaisante, livre à la dévastation, au pillage et au massacre les malheureuses victimes de son ambition, de sa cupidité ou de sa haine contre les pouvoirs établis ;

Que ces actes néfastes ont caractérisé la révolte de Louis Riel, et que ses avocats n'en ont pas même tenté la justification dans son procès ;

Que la répression vigoureuse de l'insurrection et la punition exemplaire des coupables, étaient nécessaires pour la sécurité future des nombreux colons et pour le développement si désirable des vastes régions du Nord-Ouest.

Qu'au milieu de l'excitation malheureuse qui s'était emparée de l'opinion publique, dans l'état des esprits où le moindre accident pouvait soulever des conflits dont personne n'aurait pu mesurer l'étendue et les conséquences, la conduite de l'honorable M. Chapleau, en restant ferme et calme à son poste, comme un des aviseurs de Sa Majesté et comme un des aviseurs de la nation, lui mérite des éloges et une reconnaissance qu'ils se plaisent à lui offrir, et que tout le pays, ils en sont sûrs, lui donnera comme eux ;

Qu'ils espèrent fermement qu'avec le concours des hommes publics qui dirigent l'opinion, le calme renâtra dans les esprits, la confiance dans les cœurs, et que la bonne entente, si nécessaire à notre progrès national, régnera bientôt partout ;

Qu'ils espèrent que l'honorable M. Chapleau continuera le temps à donner au comté de Terrebonne le concours de son talent et de son travail, et qu'il pourra avant long temps voir le couronnement de la grande entreprise à laquelle il a déjà rendu tant de services, entre prise qui doit ouvrir et développer toute l'immense région s'étendant du nord à l'ouest de ce comté, et dont le succès intéresse le pays tout entier.

Ces résolutions furent votées au milieu des applaudissements frénétiques de l'assemblée, en dépit d'un amendement de la coalition rouge-castor qui fut mis au panier sans aucune forme de procès.

Pour se venger de l'homme qui venait de leur infliger leur coup de mort, les nationalistes lancèrent à l'honorable Secrétaire d'Etat, que la foule portait en triomphe, un projectile qui l'atteignit au front sans heureusement, le blesser.

Le reptile jette ainsi son venin tant qu'il lui reste un souffle de vie.

UN MASQUE

Quelqu'un attaque M. Benjamin Sulte, dans le Citizen de ce matin, au sujet d'un écrit humoristique paru dans Le Canada sous le titre "Chien !"

Si ce quidam osait mettre son nom au bas de ses invectives aussi naïves que mensongères, nous parions qu'il serait et plus poli et plus doucereux. Il est certaines ganaches, en effet, à qui un masque donne une curieuse assurance et une bravoure de nature à bien étonner ceux qui les connaissent.

LES FAITS DU JOUR

On parle d'établir prochainement une raffinerie de sucre à Toronto.

Un cas de variole vient de se déclarer sur la réserve indienne de Tyendinaga.

On rapporte que trois Chinois sont morts de faim à la Colombie Anglaise.

Dix personnes ont trouvé la mort sous une avalanche de neige, aux montagnes du Colorado, la semaine dernière.

M. L. O. David a fait une conférence sur "Les Orateurs canadiens-français," hier soir, à Montréal.

Paul-Louis-Amédée Foubert, sénateur, et Jean-Louis Villain, député, viennent de mourir en France.

Ethelia Spooner, une enfant de 10 ans, ayant perdu une jambe dans un accident sur le chemin de fer Delaware, Lakawana et Western, a obtenu \$10,000 de dommages.

On raconte à Rome que le ministre des Etats-Unis se trouvant à dîner chez le Dr Delamator, un dentiste américain, aurait quitté tout à coup la table au moment où il s'aperçut que le caméring de la Cour Pontificale se trouvait parmi les invités. Il aurait ensuite donné pour explication au Dr Delamator qu'il a reçu ordre de son gouvernement de n'avoir de relations d'aucune sorte avec le Vatican.

MORT DE M. L'ABBE RAYMOND

Nous apprenons avec peine la mort de M. l'abbé Charles William Raymond, survenue le 18 courant, à Brooklyn, N.-Y., où il était allé passer quelques semaines dans l'espoir de rétablir sa santé.

M. l'abbé Raymond était âgé de 42 ans et 11 mois. Il était fils de M. R. Raymond, ex-M. P. de St Hyacinthe, et neveu de Mgr Raymond, V. G., et de feu l'honorable A. N. Mornin.

M. l'abbé Raymond avait été ordonné prêtre en 1867, puis nommé professeur au collège de St Hyacinthe et enfin curé de la paroisse de St Louis de Bonsecours.

Ses funérailles auront lieu à St Hyacinthe, demain 22 courant, à 10 heures.

OBSÈQUES

Les obsèques de Sœur St François d'Assis ont eu lieu ce matin au couvent de la rue Water.

La levée du corps a été faite par le chapelain de la communauté, M. l'abbé Gaudet, et le service chanté par Sa Grandeur Mgr Duhamel, assisté de R. Père Gendreau, O. M. I., et de M. l'abbé Campeau, comme diacre et sous diacre d'honneur.

On remarquait, parmi l'assistance qui était nombreuse, les révérends Sœurs Rivet, Roby et un certain nombre d'élèves du pensionnat.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. L. J. Casault, M. L. flamme, A. D. Richard, et M. Turgeon.

Il y a quelques jours, un nommé James Mangan s'est fait tuer par la chute d'un arbre, au chantier de M. James King, près de Mud Lake. Mangan travaillait en compagnie d'un autre bûcheron, qui a reçu des blessures graves dans le même accident.

AEFAIRES MUNICIPALES

Le Comité des Marchés s'est assemblé hier, et a choisi M. l'échevin O'Leary comme président.

Durant la soirée, M. l'échevin Heney a été également élu président du Bureau des Travaux.

Le Comité du Feu et de l'Eclairage sera présidé par M. l'échevin O'Keefe, qui a été réélu sans opposition.

Les autres présidents de comités, nommés jusqu'à cette heure, sont M. l'échevin Brown, du Comité des Finances, et M. l'échevin Desjardins, du Comité de l'Imposition Municipale.

Le Comité de l'Aqueduc doit se réunir pour la première fois ce soir.

Huitres apprêtées pour tous les gents au restaurant Lanctot Rue George.

Les propriétés de la Diphtérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

VENTE EXTRAORDINAIRE

DE WOODCOCK.

La vente finale des marchandises d'hiver COMMENCE CE MATIN.

Chapeaux en feutre.....25c. chaque

Tuques de fantaisie.....25c. chaque

Bonnets en laine (Tom O'Shanters.) 25c.

Chapeaux garnis, à moitié prix

Marchandises de fantaisie en laine, à moitié prix

Oiseaux et plumages de fantaisie, à moitié prix

Carré de belle soie, à moitié prix

Voyez nos vitrines, remarquez nos prix et faites vos achats Au No. 39 rue Sparks

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR

SEMAINE COMMENCANT LE 18 JANVIER 1886.

THE PRIVATE SECRETARY

Semaine commençant LUNDI, 25 JANVIER.

Une grande représentation complémentaire, au bénéfice du fond de secours destiné à couvrir les frais de la reconstruction offerts aux Volontaires d'Ottawa, sous le patronage de Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Lansdowne.

YOUTH

La pièce du genre la plus attrayante et considérable qui ait jamais été représentée en Amérique.

Les prix d'admission seront : Sièges d'Orchestre : 75 cts. Parquet : 50 cts. Galeries : 25 cts.

A LOUER

Un magnifique logement, au No. 88 rue Cathcart. Possession immédiate.

G. J. Labelle, Huissier de la Cour Suprême, B. 1 RUE BRITANNIA, HULL.

D. GARDNER et Cie.,

Vente Annelée D'Inventaire

DES MARCHANDISES

VALANT 75,000.00

SERONT VENDUES A L'ENCAN.

PRIX :

Etouffes à robe 12, 20, 30cts., vendues 8, 13 et 20cts. Flaquettes 20, 30, 35cts., vendues 13, 25 et 30cts. Tweeds 75cts., \$1.00, \$1.25, \$1.50, vendus 50, 75, 95cts. et \$1.00

TOUT L'ASSORTIMENT EST VENDU A SACRIFICE EN PROPORTION.

50 pièces de cachemire aux prix de l'encan, ainsi que 75 pièces de velours de coton noir et toutes les autres marchandises.

C'est une occasion exceptionnelle pour faire des achats, une occasion sans précédent dans Ottawa.

La Vente commence le 4 Janvier, ET NE SE CONTINURA QU'UN MOIS.

CONDITIONS : Argent comptant ; venez de bonne heure.

D. GARDNER & CIE., 66 et 68 Rue Sparks.

FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or, et cuivre solides ; on plaque aussi des garnitures d'atelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de buses, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs.

Fabrique et Bureau, 79 rue Bank. E. BAZIRE et E. ALLATICE, 19 Oct. 1885-3m Propriétaires.

GLACE. GLACE.

AVIS est par le présent donné que, conformément à une résolution du Bureau de Santé Local de la cité d'Ottawa, toute glace coupée sur la rivière Rideau ne pourra pas être offerte en vente ou vendue dans la cité d'Ottawa. Toute glace offerte en vente dans la dite cité, à compter de cette date, devra avoir été prise sur la rivière Ottawa soit au-dessus de la chute des Chaudières ou au-dessous jusqu'à la "Pointe Barncliffe" et pas à moins de cinq pieds du rivage.

L'ALMANACH DU PURGATOIRE OU ANNUAIRE

De l'œuvre des âmes du Purgatoire vient de paraître. Il est toujours très-intéressant, et on le lira avec beaucoup de plaisir et un grand profit. Nous le recommandons à tout le monde. On le trouvera chez L. A. St Louis, 1527 rue Notre-Dame. Il contient 80 pages et ne se vend que 5 cents. En voici le sommaire : Excellence de la dévotion aux âmes du Purgatoire—Que votre volonté soit faite dans le ciel et sur la terre et dans le Purgatoire—Fondation de messes—Lettres de France—La messe du missionnaire—Traité de l'amour de Dieu par St François de Sales—Les amis particuliers du bon Dieu—Lettres et petits traits concernant l'œuvre—Les sentences d'or. On peut aussi se le procurer à Ottawa chez M. Eugène Tétu, No. 83 rue Weller.

James B. Bowes ARCHITECTE

Chambre 25, SCOTISH ONTARIO CHAMBERS RUE SPARKS.

Ottawa, 18 mai 1885

Nous attirons l'attention du public sur le remède mira culieux BENATINE contre les hémorrhoides ; Guérison certaine, remède général, en usage aux Etats-Unis et dans la Paissance HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA